



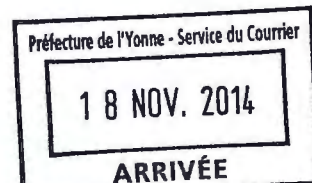
SAINT-GEORGES/BAULCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 03 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014- 64

OBJET : Taxe d'aménagement



L'An deux mil quatorze, le 3 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT GEORGES SUR BAULCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUCROUX Michel, CASSAN Guy, GUEGUIN Claire, BAUGÉ Aurore, HAMELIN Jean- François, GALLON Christiane, BUFFAUT Roger, QUENNEVAL Michèle, EUGENE Luc, BONNOT Michel, MORETTI Martine, BRUNEAUD Christian, LEPEIRE Christiane, BLANCHOT Christine, CAMBIER Isabelle, PORTE Sylvie, POUSSIERRE Bertrand, BONNIN Axelle.

Absents : Absents : Mesdames et Messieurs VEILLAT Christian (pouvoir à Mme GUEGUIN), CHOIRAL Xavier (pouvoir à M. DUCROUX), THOMAS Philippe, NASTORG LAROUTURE Bénédicte (pouvoir à M. MARAULT).

Secrétaire de séance élu : Michel DUCROUX

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-2, L.311-7, L.331-9, L.331-14 et L.332-15.

CONSIDERANT que la part communal de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols.

CONSIDERANT que par délibération adoptée avant le 30 novembre, les communes fixent les taux applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours, ces taux sont compris dans une fourchette comprise entre 1% et 5%.

CONSIDERANT que la commune de saint georges souhaite reconduire le taux actuellement applicable sur le territoire de la commune à savoir 5%, sur l'ensemble de la commune à l'exception des parcelles relevant du secteur dit de la vierge de celle.

CONSIDERANT que le taux communal de la part d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ce secteur.

CONSIDERANT que l'implantation de futures constructions sur le secteur dit de la vierge de celle nécessitera des aménagements de réseaux et voirie à hauteur de 3 millions d'euros TTC et qu'il est par conséquent indispensable, pour permettre l'aménagement de cette zone, de majorer le taux de taxe d'aménagement applicable sur les parcelles concernées.

CONSIDERANT que le conseil municipal peut exonérer de la taxe d'aménagement tout ou partie des constructions ou aménagements des abris de jardin soumis à déclaration.

CONSIDERANT que dans un souci de favoriser la déclaration préalable d'implantation des abris de jardins d'une surface inférieure ou égale à 12m², il semble cohérent d'exonérer ce type de construction ou d'aménagement de taxe d'aménagement.

damier

CONSIDERANT que la délibération relative à la taxe d'aménagement est valable pour une période d'un an et qu'elle peut être reconduite de plein droit pour l'année suivante si aucune nouvelle délibération n'a été adoptée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Instituer un taux communal de taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble du territoire de la commune à l'exception des parcelles relevant du secteur dit de la vierge de celle ;
- Compte tenu du coût important des travaux détaillé en annexe de la présente délibération, d'instituer un taux majoré de 20% sur les parcelles listées ci après :

Emplacement	Superficie	Propriétaire	Adresse du terrain
346 AK 7	2417	Madame BEUFFE (PETITHOMME)	651 RUE DE LA TOUR
346 AK 12	2570	Madame BUFFAUT (LE MOUTON)	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AK 13	1842	Monsieur SAFFROYALAIN	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AK 118	1036	Madame GUILLAUME (HARTER) PIERRE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 119	1435	Madame GUILLAUME (HARTER) PIERRE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 120	2587	Madame HIVARDCOLETTE RENEE M	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 123	1908	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 124	3333	Monsieur RENAULTMICHEL JULES	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 125	2518	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 126	2485	Madame ROUGER (BEZANCON) LOUIS CHARLES J	821 RUE DE LA TOUR
346 AK 128	16723	COMMUNE D'AUXERRE	975 RUE DE LA TOUR
346 AK 173	2301	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AK 175	4321	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 193	1809	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 195	1793	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 200	5526	Madame JARLUTCATHERINE JULIE	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AK 208	1634	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 214	1744	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LA VIERGE DE CELLE
346 AK 217	1322	Monsieur CAILLETROGER ERNEST CH	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 63	1390	Monsieur BONHENRYCLAUDE GASTON	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 64	1450	Monsieur BONHENRYCLAUDE GASTON	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 65	2570	Monsieur BONHENRYCLAUDE GASTON	423 RUE DE LA TOUR
346 AI 66	2057	Monsieur SAFFROYROGER MARCEL	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 67	1893	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 71	2492	Madame DUSSOURTCHRISTIANE AMEL	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 113	1443	Monsieur HARDIONGUY ANDRE	445 RUE DE LA TOUR
346 AI 115	824	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 117	3876	COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 122	2693	Madame LAMY (CAMO) JEAN	LES CHAMPS BARDEAUX
346 AI 125	136	Madame LAMY (CAMO) JEAN	LES CHAMPS BARDEAUX

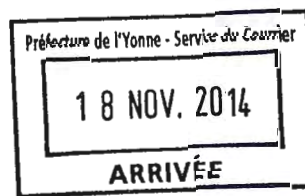
- D'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins d'une surface inférieure ou égale à 12 mètres carrés ;
- D'instituer ces modalités d'application de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2015 et que cette délibération sera reconductible d'année en année sauf renonciation express.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé le registre tous les membres présents.



Le Maire,

Crescent MARTEL



Plan d'aménagement de la Vierge de Celle
Estimation des travaux (Niveau Avant Projet Sommaire)

Voirie	trottoir	voie	voie	stationnement	trottoir	Distances l. larg. én.		Prix unitaire	Dépense	Observations	
Etablissement plan par géomètre (estimation)											
Dépenses Notaires (estimation)											
Profil en travers voie principale	1,50	3,00	3,00	2,00	1,50	11,00	ml				
VOIRIE											
VOIE PRINCIPALE - larg.=11m											
Installation, signalisation de chantier et toutes sujétions liées à celui-ci							1,00	u	4 500,00 €	4 500,00 €	
Acquisition de terrain (voie et parking)						11115,00	m2	20,00 €	222 300,00 €		
Longueur voie principale						840,00	ml				
Nettoyage, défrichage zone de							1,00	f	15 000,00 €	15 000,00 €	
Décapage terre végétale							11,00	m2	3,00 €	27 720,00 €	
Déblais/remblais estimation (0,60 de moyenne)							5,25	m3	10,00 €	44 100,00 €	
Géotextile							8,50	m2	1,40 €	9 996,00 €	
GNT Epais, 0.50							4,75	m3	29,00 €	115 710,00 €	
Enduit bicouche sur chaussée dans l'attente de constructions							5880,00	m2	6,00 €	35 280,00 €	
BB0/10 100kg/m2							1,26	t	120,00 €	127 008,00 €	
T2/CS2 et A2/CS2							2,00	ml	50,00 €	84 000,00 €	
P1 entourage + arbre							30,00	u	100,00 €	3 000,00 €	
Places de parking							70,00	u	11 438,00 €	20 000,00 €	
P1 en limite de voirie							2900,00	ml	25,00 €	72 500,00 €	
Aménagement des espaces verts							1,00	f	15 000,00 €	15 000,00 €	
VOIES SECONDAIRES larg.=7m											
Acquisition de terrain						4235,00	m2	20,00 €	84 700,00 €		
Longueur voie secondaire						700,00	ml				
Décapage terre végétale							7,00	m2	3,00 €	14 700,00 €	
Déblais/remblais							7,00	m3	10,00 €	49 000,00 €	
Géotextile							7,00	m2	1,40 €	6 860,00 €	
GNT Epais, 0.50							7,00	m3	28,00 €	137 200,00 €	
BB0/10 120kg/m2							0,84	t	120,00 €	70 560,00 €	
CC1							1,00	ml	30,00 €	21 000,00 €	
Signalisation verticale et horizontale							18,00	u	450,00 €	15 000,00 €	
Assainissement Pluvial											
Ø 500 complet en tranchée enrobage et GNT							80,00	ml	160,00 €	12 800,00 €	
Ø 400 complet en tranchée enrobage et GNT							340,00	ml	120,00 €	40 800,00 €	
Ø 300 complet en tranchée enrobage et GNT							445,00	ml	110,00 €	48 950,00 €	
Ø 200 pour voie secondaires en tranchée enrobage et GNT							400,00	ml	95,00 €	38 000,00 €	
Ø 160 pour branch							770,00	ml	85,00 €	65 450,00 €	
Tabouret Branch complet							70,00	u	400,00 €	28 000,00 €	
BF complète raccordement compris							32,00	u	700,00 €	22 400,00 €	
Regard de visite							25,00	u	650,00 €	16 250,00 €	
Mini poste de refolement							2,00	u	2 000,00 €	4 000,00 €	
Assainissement EU -											
Ø 200 EU réseau Pa en tranchée enrobage et GNT							460,00	u	94,00 €	43 240,00 €	
Ø 160 EU réseau secondaire +							1282,00	ml	85,00 €	108 970,00 €	
Branch complet (boîte et tuyau)							70,00	u	500,00 €	35 000,00 €	
Regard de visite							25,00	u	700,00 €	17 500,00 €	
Tranchée commune réseaux ERDF-GRDF-Télécom, écla, public GNT compris							1800,00	ml	40,00 €	72 000,00 €	
AEP - Raccordement AEP des riverains -branchement complet							70,00	u	1 500,00 €	105 000,00 €	
Surleveur au réseau assainissement pour A.E.P. + 2 Pl lit d'enrobage + GNT							1800,00	u	1,00 €	84 000,00 €	40€x1800+2 Pl à
réfécams											
Chambres 1.3T							2,00	u	400,00 €	800,00 €	
Chambres 1.2T							7,00	u	350,00 €	2 450,00 €	
Chambres 1.1T							12,00	u	290,00 €	3 480,00 €	
Chambres lot de sortie							6,00	u	260,00 €	1 560,00 €	
5 Fourreaux 42/45 enrobage et grillage avertisseur compris							99,00	ml	15,00 €	1 485,00 €	
3 Fourreaux 42/45							601,00	ml	12,00 €	7 212,00 €	
2 Fourreaux 42/45							475,00	u	9,00 €	4 275,00 €	
1 Fourreau 42/45							304,00	u	6,00 €	1 824,00 €	
Boîte branch, posée en propriété privée							70,00	u	70,00 €	4 900,00 €	
Eclairage public											
Candélabre complet							28,00	u	1 800,00 €	50 400,00 €	
câble sous fourreau 4x16mm2+cable terre							1440,00	ml	20,00 €	28 800,00 €	
ERDF Devis étude + travaux (en tranchée commune)							142087,59	f		142 087,59 €	
GRDF (à voir)								f		0,00 €	financement GRDF
Voie verte Vierge de Celle							1,00	f	150 000,00 €	150 000,00 €	
collecteur 500 d'évacuation eau pluviale hors zone (passage terrain privé)							410,00	ml	160,00 €	65 600,00 €	
								Montant HT	2 502 367,59 €		
								SAV imprévus	25 000,00 €		
								TVA 20 %	505 473,52 €		
								Montant TTC	3 032 841,11 €		